

DELIBERATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Membres en exercice : (au jour de la séance)	18
Membres présents :	11
Suffrages exprimés :	10
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 8 janvier 2024

Délibération n° : DB1-1-2024

OBJET :

Avis à formuler pour la programmation au contrat « Territoires en Action » du projet de création d'une maison médicale par la commune de Pays de Clerval.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de janvier à dix-huit heures trente, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 29 décembre 2023.

Présent(s) : BEAUDREY Bruno, BRAND Christian, BRAND Yves, CUENOT Joseph, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, PIQUARD Charles, SCALABRINO Agnès, ULMANN Valérie et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, CARTIER Frédéric, GARNIER Georges, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, et THIEBAUT Laure

Secrétaire de séance : PIQUARD Charles

Le Président expose les motifs.

Par délibération D5-5-2022 du 5 décembre 2022, le comité syndical du PETR a approuvé une répartition entre les 3 communautés de communes de l'enveloppe d'investissement du contrat Territoires en Action (pour 2022-2026), d'un montant de 1 547 068€ au prorata de la population 2022.

Par délibération D6-1-2023 du 30 janvier 2023, le comité syndical a validé la gouvernance locale du contrat et la composition du comité de pilotage.

Par délibération D7-2-2023 du 27 février 2023, le comité syndical a validé les termes du contrat « Territoires en Action ».

Dans le cadre du programme « Territoires en Action » (TEA) les projets et actions financés au titre de ce contrat doivent être présentés pour validation auprès du Bureau du PETR qui constitue l'instance de programmation.

La commune de Pays de Clerval porte un projet de maison médicale. Ce projet prendra la forme d'une Equipe de Soins Primaires (ESP) et permettra de renforcer l'offre médicale dans un secteur situé en zone d'intervention prioritaire. Il permettra la réhabilitation/construction d'un bâtiment en cœur historique, au sein d'un îlot dégradé et respectera les éco-conditions régionales.

Le coût global prévisionnel du projet s'élève à 1 689 317 € HT. Le montant d'aide sollicité au titre du contrat TEA s'élève à 75 000€.

Une présentation du projet est effectuée.

Considérant que le projet présenté répond bien à la stratégie du Doubs central présentée dans le cadre de du contrat TEA,

Considérant l'avis favorable remis par le Conseil de Développement consulté en amont du Bureau sur ce projet,

Le Président soumet au vote.

Madame MARQUIS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le bureau valide la programmation du projet de création d'une maison médicale par la commune de Pays de Clerval au titre du contrat « Territoires en Action », en vue de permettre le dépôt d'une demande de subvention de 75 000€.

Charles PIQUARD
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX
Président

